

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 11 mai 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. MAGLICA (pouvoir M. REBSAMEN)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Garage municipal - Vente de véhicules et de matériels réformés**

Madame Popard, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de réforme des véhicules et matériels de la Ville, une vente aux enchères, par l'intermédiaire du service des Domaines, est proposée en 2009. La recette susceptible d'en résulter est estimée à 65 000 € environ (50 000 € pour les véhicules et 15 000 € pour les matériels).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

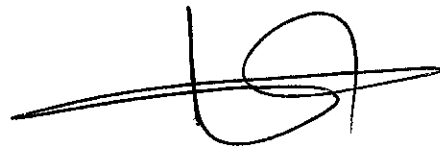
1 - décider la vente, par la Ville, de véhicules et matériels réformés, par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2009,

2 - décider que ces véhicules et matériels seront vendus aux enchères,

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le trésorier municipal à encaisser le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 MAI 2009

PUBLIÉ LE 19/05/09

